

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tauromachie Question écrite n° 107645

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini alerte M. le ministre de la culture et de la communication sur l'inscription de la tauromachie à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France. Le vendredi 22 avril 2011, l'opinion publique française a appris avec effroi que le ministère de la culture et de la communication, par le biais d'une commission d'ethnologues, venait en catimini, de classer la tauromachie comme appartenant au patrimoine culturel immatériel de la France. La décision semble avoir été prise en janvier 2011. Aussi, aimerait-elle savoir pourquoi cette information a été tenue secrète pendant trois mois.

Données clés

Auteur: Mme Maryse Joissains-Masini

Circonscription: Bouches-du-Rhône (14e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 107645 Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4683 Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)